



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin décembre 2022**

**Janvier 2023
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**



Au quatrième trimestre 2022

Des mises en chantier de logements qui progressent et des autorisations qui diminuent

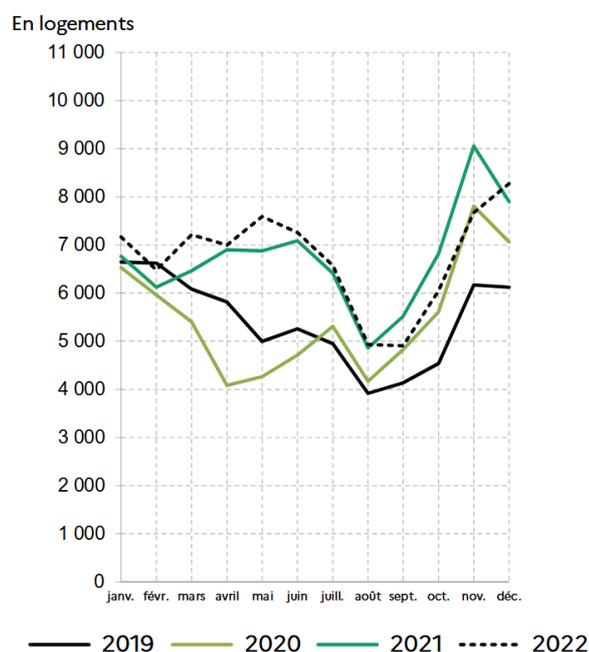
Au quatrième trimestre 2022, près de 8 300 logements sont mis en chantier en Bretagne, en progression de + 4,8 % (soit 400 logements en plus) par rapport à la même période en 2021. En France, on observe une baisse de - 2,2 % sur la même période.

Dans la région, la hausse des mises en chantier concerne les logements collectifs et en résidence (+ 26,8 %). Le nombre de logements individuels commencés fléchit de - 15,3 %.

Les autorisations de construction de logements fléchissent de - 39,6 % en Bretagne au quatrième trimestre 2022 par rapport à la même période en 2021, et de - 25,5 % en France. Cela représente 3 600 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2021. Leur volume est même inférieur aux valeurs constatées en 2019 et 2020.

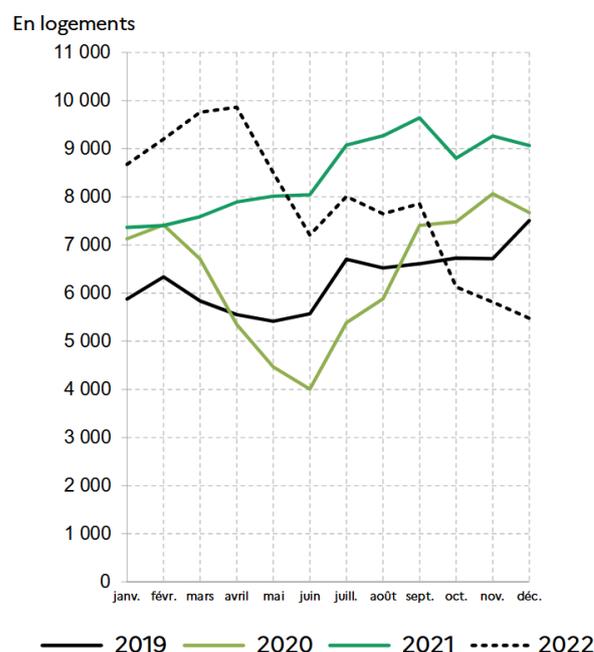
En 2022 par rapport à 2021, le nombre de logements commencés demeure orienté à la hausse dans la région. En France, la tendance est inverse. Durant ces douze mois, les mises en chantier de logements augmentent en Bretagne de + 2,5 % et fléchissent au niveau national de - 3,7 %.

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

[Publication nationale logements](#)

Les mises en chantier de locaux en baisse par rapport à 2021 en Bretagne

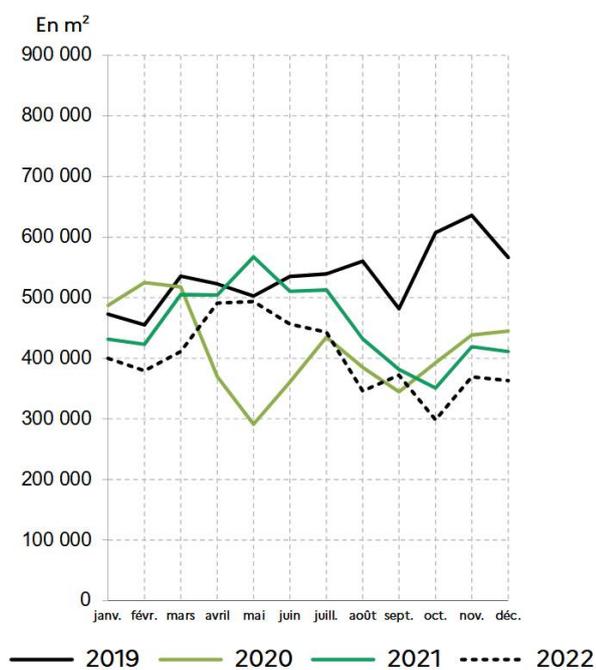
Au quatrième trimestre 2022, 363 000 m² de locaux sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier diminuent de - 11,7 % par rapport à la même période en 2021 et de - 18,3 % par rapport à la même période en 2020.

En France, les mises en chantier de locaux d'octobre 2022 à décembre 2022 fléchissent de - 9,1 % par rapport à la même période en 2021.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction augmentent de + 20,8 % en Bretagne au quatrième trimestre 2022 par rapport à la même période en 2021.

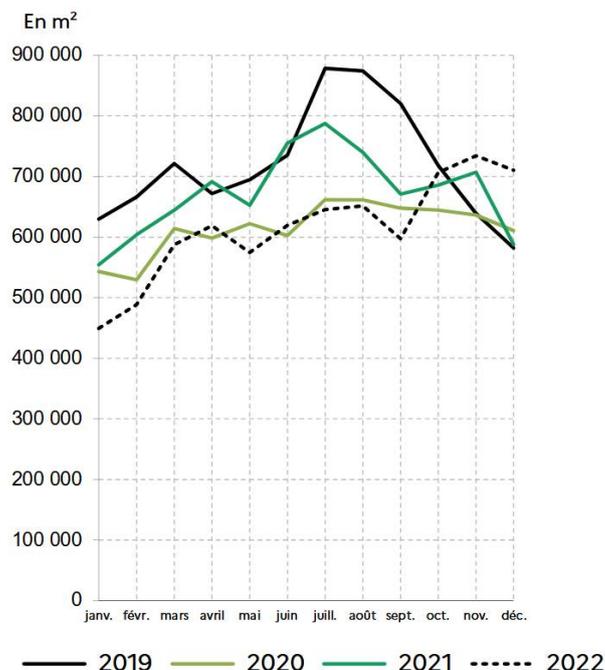
En 2022 par rapport à 2021, l'activité de la construction de locaux est orientée à la baisse dans la région, et à la hausse en France. Durant ces douze mois, les mises en chantier de locaux diminuent de - 11,4 % en Bretagne et augmentent de + 5,0 % au niveau national.

Locaux commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

Locaux autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

D'octobre 2022 à fin décembre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	200	800
Finistère	800	200	1 000	900	1 800
Ille-et-Vilaine	800	100	900	3 000	4 000
Morbihan	900	100	1 000	700	1 700
Bretagne	3 000	500	3 500	4 800	8 300
France	30 500	10 800	41 300	75 000	116 400

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 11,5	- 52,8	- 18,7	- 68,8	- 40,2
Finistère	- 13,7	+ 21,1	- 8,7	- 34,2	- 22,9
Ille-et-Vilaine	- 24,8	- 26,5	- 25,0	+ 107,7	+ 47,0
Morbihan	- 6,6	- 23,0	- 8,6	+ 57,4	+ 9,9
Bretagne	- 14,7	- 18,9	- 15,3	+ 26,8	+ 4,8
France	- 5,6	+ 0,6	- 4,0	- 1,2	- 2,2

* octobre 2022 à fin décembre 2022 / octobre 2021 à fin décembre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin décembre 2022

Les mises en chantier sur 12 mois

De janvier 2022 à fin décembre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 300	300	2 700	700	3 400
Finistère	3 400	600	4 000	2 100	6 100
Ille-et-Vilaine	3 400	500	4 000	7 800	11 800
Morbihan	3 800	500	4 300	2 000	6 400
Bretagne	13 000	1 900	14 900	12 700	27 700
France	128 000	36 900	165 000	211 200	376 200

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 3,9	- 33,3	- 2,5	- 45,7	- 16,4
Finistère	+ 5,6	+ 46,0	+ 9,9	- 20,8	- 3,2
Ille-et-Vilaine	- 2,1	- 9,9	- 3,2	+ 25,9	+ 14,3
Morbihan	+ 2,7	- 3,2	+ 1,9	- 0,9	+ 1,0
Bretagne	+ 2,3	- 2,7	+ 1,6	+ 3,6	+ 2,5
France	+ 2,6	- 2,4	+ 1,4	- 7,3	- 3,7

* janvier 2022 à fin décembre 2022 / janvier 2021 à fin décembre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin décembre 2022

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

D'octobre 2022 à fin décembre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	400	1 000
Finistère	700	100	800	400	1 200
Ille-et-Vilaine	700	300	1 000	1 000	2 000
Morbihan	800	100	900	400	1 300
Bretagne	2 600	600	3 300	2 200	5 500
France	27 000	10 900	37 900	49 800	87 700

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 28,1	+ 25,0	- 21,2	+ 79,0	+ 3,3
Finistère	- 24,9	- 62,6	- 33,0	- 53,7	- 42,2
Ille-et-Vilaine	- 30,2	+ 26,1	- 20,5	- 68,8	- 54,6
Morbihan	- 23,8	- 41,5	- 27,1	- 10,1	- 22,7
Bretagne	- 26,7	- 21,6	- 25,8	- 52,7	- 39,6
France	- 27,8	- 19,3	- 25,5	- 25,5	- 25,5

* octobre 2022 à fin décembre 2022 / octobre 2021 à fin décembre 2021
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin décembre 2022

Les autorisations sur 12 mois

De janvier 2022 à fin décembre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 500	500	3 100	1 600	4 600
Finistère	3 500	900	4 400	3 000	7 300
Ille-et-Vilaine	3 600	800	4 300	6 900	11 200
Morbihan	3 800	700	4 600	2 500	7 100
Bretagne	13 500	2 900	16 300	14 000	30 300
France	136 400	59 100	195 500	286 700	482 200

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 11,6	+ 5,2	- 9,2	+ 57,8	+ 6,1
Finistère	- 14,9	+ 12,9	- 10,5	- 6,0	- 8,8
Ille-et-Vilaine	- 18,3	+ 10,9	- 14,4	- 22,1	- 19,3
Morbihan	- 15,0	- 15,6	- 15,1	- 3,6	- 11,3
Bretagne	- 15,3	+ 2,3	- 12,6	- 10,7	- 11,8
France	- 13,6	+ 9,9	- 7,6	+ 11,9	+ 3,1

* janvier 2022 à fin décembre 2022 / janvier 2021 à fin décembre 2021
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin décembre 2022

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

D'octobre 2022 à fin décembre 2022

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	700	3 200	6 700	1 200	6 400	14 900	5 200	1 100	39 400
Finistère	2 400	19 700	14 200	1 900	9 900	28 400	23 100	9 100	108 700
Ille-et-Vilaine	6 600	33 600	20 100	4 800	16 500	12 700	20 900	15 900	131 100
Morbihan	3 000	10 700	13 600	4 900	10 800	15 500	12 600	12 900	84 000
Bretagne	12 600	67 200	54 500	12 800	43 500	71 500	61 900	39 100	363 200
France	169 600	870 300	705 900	285 800	718 300	1 039 000	1 115 000	1 201 600	6 105 500
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 26,7	- 61,5	- 16,4	- 77,9	- 60,0	- 60,4	- 5,8	- 59,9	- 53,5
Finistère	- 63,5	+ 113,2	+ 104,7	- 54,7	+ 245,0	+ 7,3	+ 67,1	- 33,3	+ 29,9
Ille-et-Vilaine	+ 376,7	+ 42,3	+ 101,3	- 42,7	+ 67,1	- 58,7	- 44,5	- 13,3	- 6,3
Morbihan	+ 951,8	+ 15,1	+ 3,8	- 62,5	- 35,0	- 46,0	+ 0,6	+ 43,0	- 18,2
Bretagne	+ 37,6	+ 33,2	+ 43,6	- 58,9	- 3,8	- 42,2	- 11,1	- 11,0	- 11,7
France	- 4,8	- 11,4	+ 4,0	- 19,0	- 8,3	- 9,3	- 26,7	+ 12,0	- 9,1

* octobre 2022 à fin décembre 2022 / octobre 2021 à fin décembre 2021 ; source : SDES MTECT, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De janvier 2022 à fin décembre 2022

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	3 500	24 100	27 500	19 100	34 200	89 100	27 300	47 500	272 300
Finistère	4 900	43 000	47 900	18 200	37 000	129 700	64 800	58 000	403 400
Ille-et-Vilaine	6 900	122 000	60 400	21 000	73 900	69 200	113 300	80 700	547 600
Morbihan	4 600	37 300	44 300	19 800	38 600	78 100	115 800	41 300	379 800
Bretagne	19 900	226 500	180 100	78 000	183 700	366 200	321 200	227 500	1 603 100
France	681 700	3 507 900	2 888 600	1 250 600	3 076 600	4 458 500	6 233 300	4 248 300	26 345 300
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 64,8	- 16,1	- 5,7	+ 1,7	- 17,3	- 30,5	- 71,7	+ 7,9	- 31,3
Finistère	- 74,1	- 16,5	+ 53,9	+ 1,1	- 2,4	- 42,3	+ 3,7	+ 43,3	- 16,8
Ille-et-Vilaine	+ 10,2	+ 7,2	+ 28,5	- 48,3	+ 42,8	- 28,1	+ 8,0	- 38,6	- 7,5
Morbihan	- 53,4	+ 32,2	+ 56,5	- 25,4	- 40,6	- 20,0	+ 152,6	+ 22,1	+ 13,3
Bretagne	- 55,8	+ 1,9	+ 32,8	- 24,9	- 6,2	- 33,1	+ 3,8	- 8,9	- 11,4
France	+ 7,3	- 7,0	+ 16,7	- 0,8	+ 11,9	- 9,9	+ 24,3	+ 0,6	+ 5,0

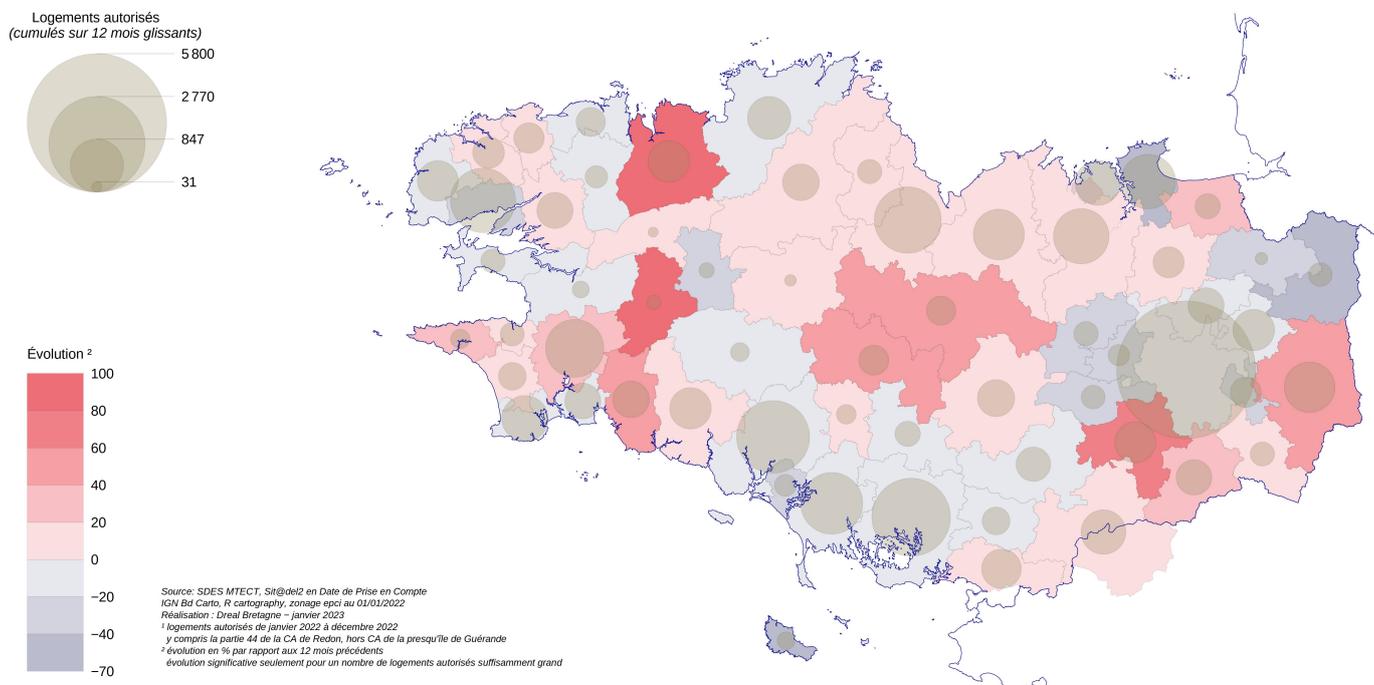
* janvier 2022 à fin décembre 2022 / janvier 2021 à fin décembre 2021 ; Source : SDES MTECT, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

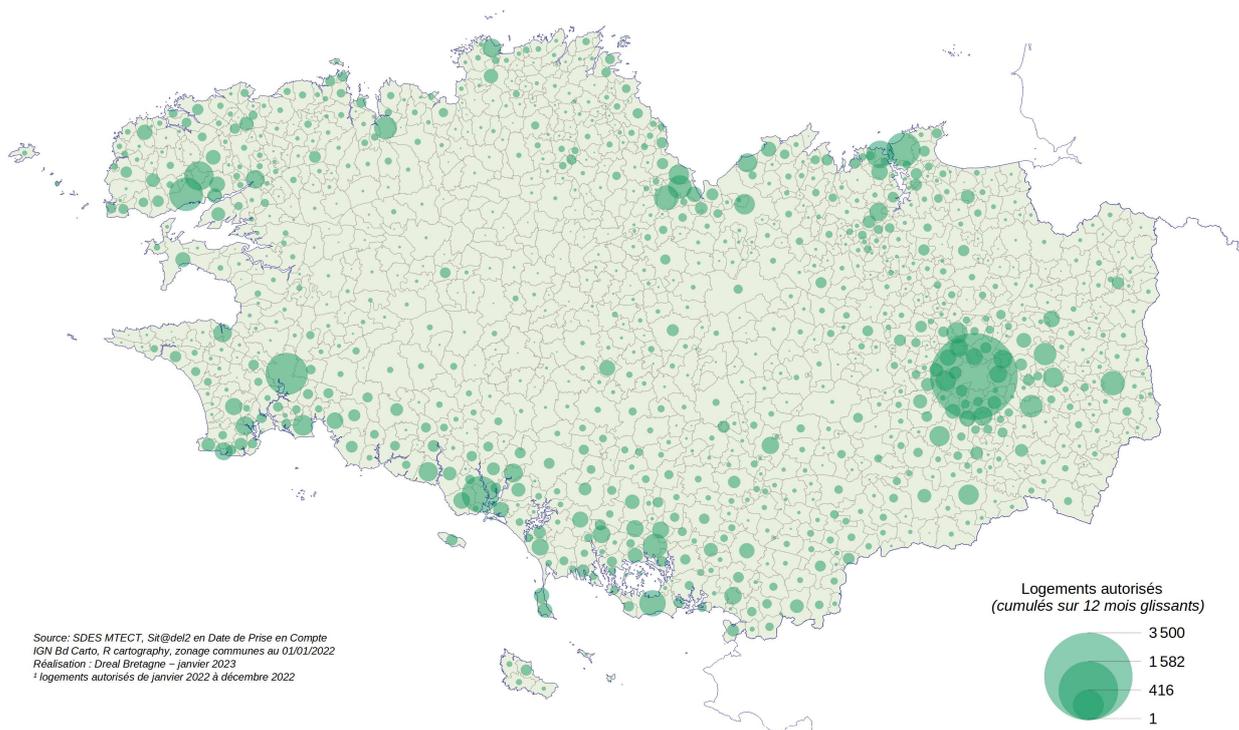
Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale.

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Lorient, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne.

Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)



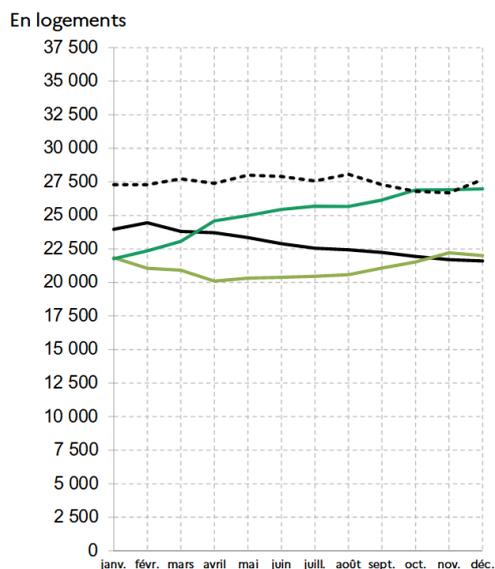
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020, 2021 et 2022

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire.

En Bretagne :

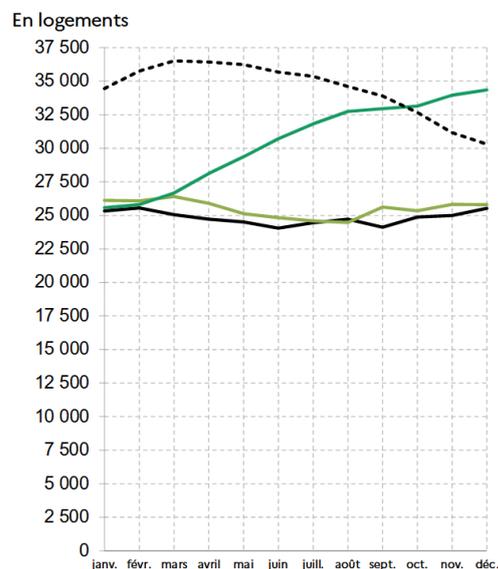
Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



— 2019 — 2020 — 2021 - - - - 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)

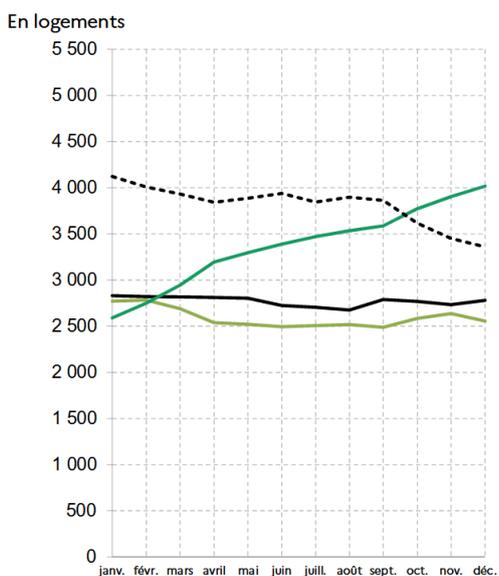


— 2019 — 2020 — 2021 - - - - 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

Dans les Côtes-d'Armor :

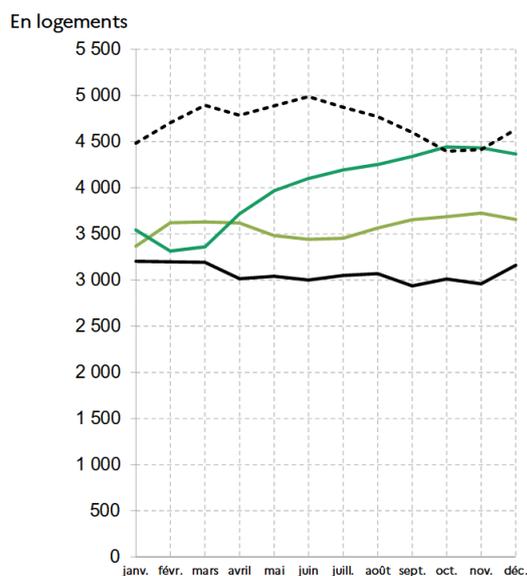
Logements commencés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



— 2019 — 2020 — 2021 - - - - 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)

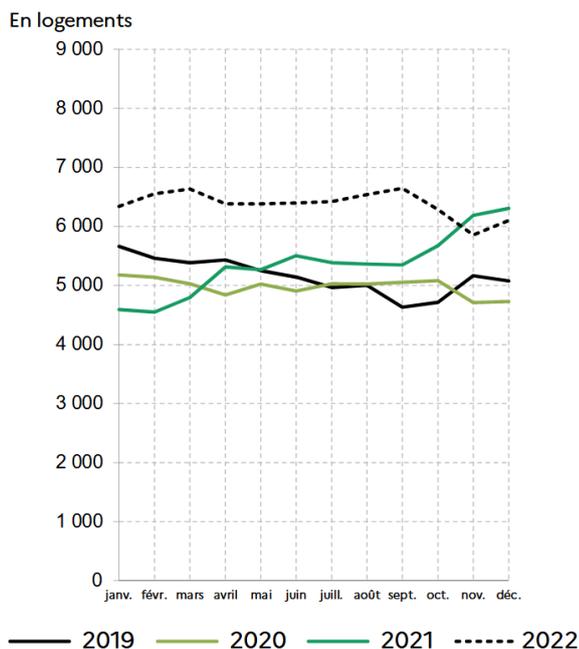


— 2019 — 2020 — 2021 - - - - 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

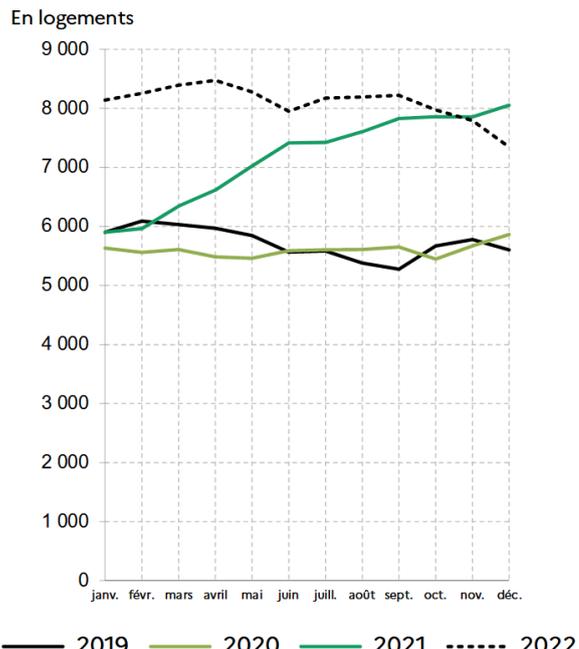
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

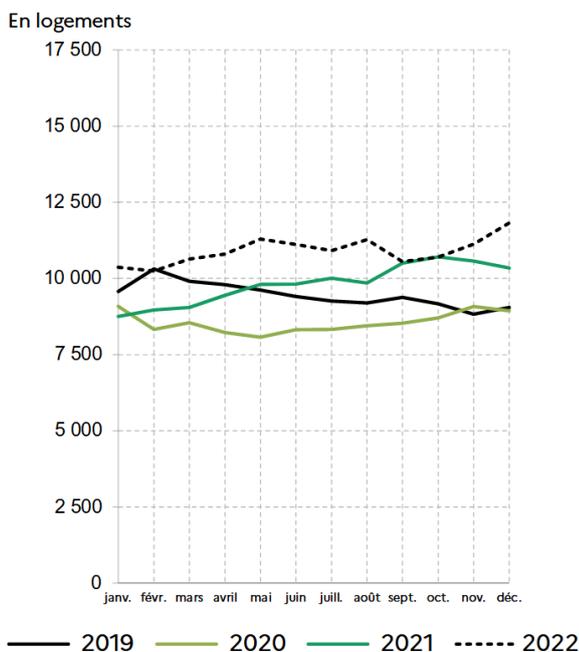
Logements autorisés dans le Finistère en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

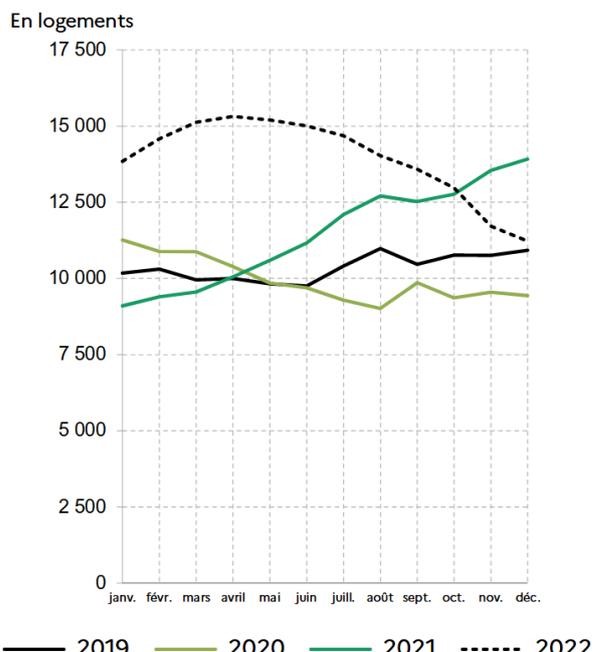
En Ile-et-Vilaine :

Logements commencés en Ile-et-Vilaine en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

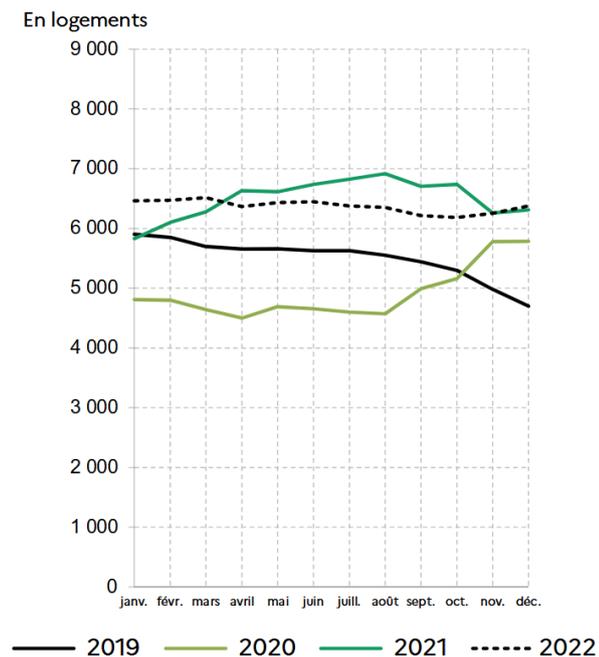
Logements autorisés en Ile-et-Vilaine en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

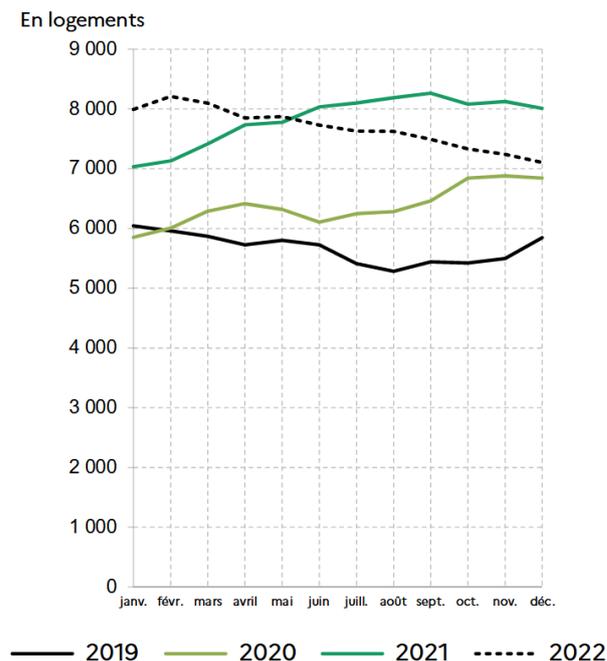
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

Logements autorisés dans le Morbihan en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)

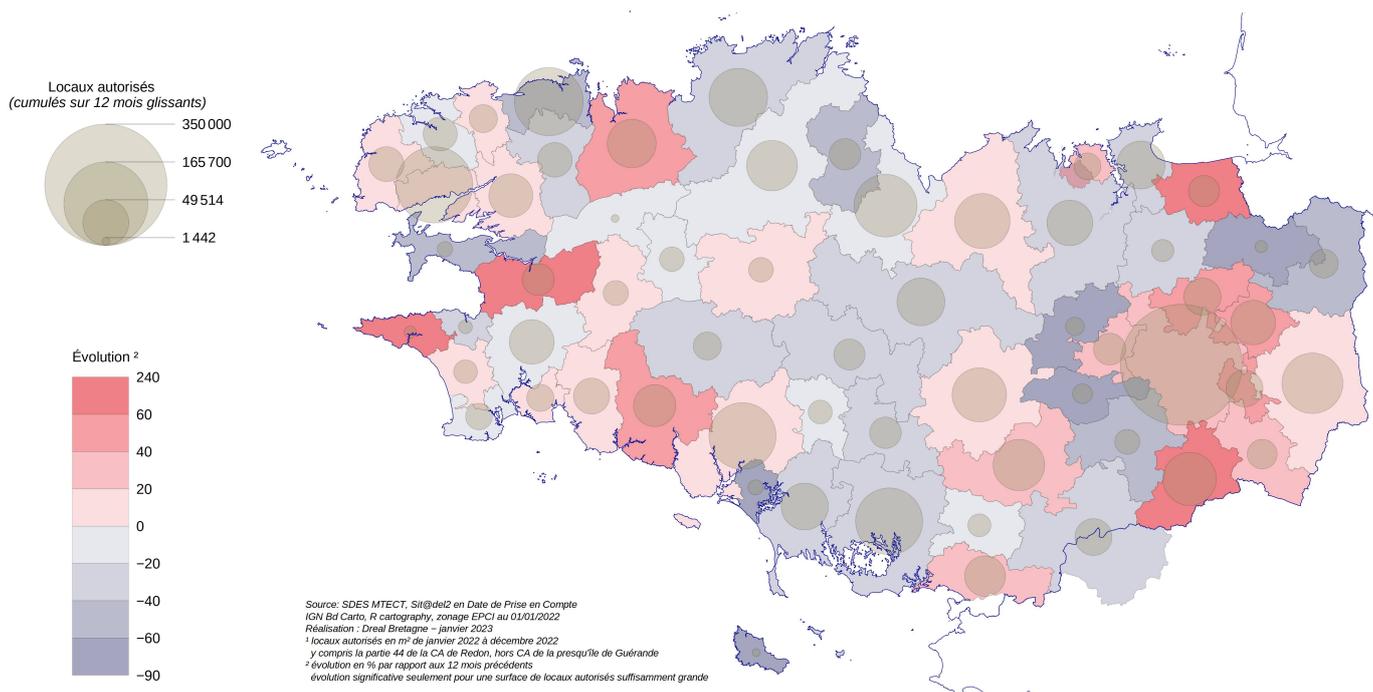


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin décembre 2022

Locaux

Sur un an, une diminution des surfaces autorisées dans une majorité de communautés de communes.

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*